



Le 19 février 2016

Comité permanent des finances

finapbc-cpb@parl.gc.ca

Chambre des communes

Ottawa (Ontario) K1A 0A9

Sommaire

La Fédération canadienne des femmes diplômées des universités (FCFDU) recommande que le gouvernement du Canada adopte des stratégies financières qui créeront des règles égales pour les femmes et une économie équitable, inclusive et prospère. La FCFDU recommande que le gouvernement du Canada traite les causes profondes de la pauvreté, utilise l'analyse comparative entre les sexes pour élaborer ses politiques et ses budgets et prenne des mesures, dans ses dépenses budgétaires, pour redresser les inégalités économiques des femmes et s'occuper de leurs réalités économiques.

Mesdames et Messieurs les membres du Comité des finances,

Je vous écris dans le cadre de la préparation du budget fédéral 2016 qui établira les dépenses et les priorités en matière de politiques de la quarante-deuxième législature. La Fédération canadienne des femmes diplômées des universités vous presse de veiller à ce que le budget réponde effectivement aux problèmes permanents d'équité salariale et de pauvreté ainsi que de garde et d'éducation d'enfants.

Fondée en 1919, la FCFDU est un organisme non partisan qui s'intéresse à la cause de l'équité féminine et qui regroupe plus de 8 000 femmes réparties dans 112 groupes partout au Canada. La FCFDU est affiliée à la Fédération Internationale des Femmes Diplômées des Universités (FIFDU), dont le siège social est à Genève et qui possède des associés dans 79 pays. Les deux organismes ont un statut consultatif spécial au Conseil économique et social des Nations Unies et participent aux réunions de la Commission de la condition de la femme de l'ONU à New York.

Vous remerciant de bien vouloir prendre en considération nos préoccupations et nos suggestions, nous vous prions, Mesdames et Messieurs, d'agr er l'expression de notre profond respect.

La pr sidente nationale de la F d ration canadienne des femmes dipl m es des universit s,

A handwritten signature in cursive script that reads "Doris Mae Oulton". The signature is contained within a thin black rectangular border.

Doris Mae Oulton

Recommandations

Investir dans l'éducation des femmes : l'emploi & l'équité salariale

La participation des femmes au travail rémunéré a joué un rôle majeur dans la croissance du revenu réel *par personne* au Canada durant la dernière décennieⁱ. Il existe toujours des écarts : moins de femmes que d'hommes ont un emploi et les femmes sont plus susceptibles d'occuper des emplois précaires à temps partiel. Une analyse récente dans les pays développés a conclu qu'en comblant l'écart entre la part des emplois qu'occupent les femmes et celle qu'occupent les hommes, le PIB pourrait augmenter d'entre neuf pour cent et seize pour cent au cours des deux prochaines décenniesⁱⁱ. Par conséquent, quels sont les moyens de combler l'écart salarial?

1. Investir dans l'éducation des femmes.

Soixante-dix pour cent des nouveaux emplois d'aujourd'hui nécessitant un diplôme universitaire ou collégialⁱⁱⁱ, l'éducation offre aux femmes d'importantes possibilités d'améliorer leur prospérité économique. Une partie de l'écart salarial peut s'expliquer par la sous-représentation des femmes dans certains des secteurs les plus lucratifs et à forte demande, à savoir les métiers spécialisés, la technologie, le génie et les sciences. Dans les cinq professions les plus nombreuses en 2012, les femmes ne constituaient que 2,7 pour cent des personnes qui avaient terminé leur formation d'apprentis inscrits comme électriciens, plombiers, charpentiers et soudeurs et en services automobiles^{iv}.

Nous pressons le gouvernement de mettre au point des programmes particuliers en vue de recruter et maintenir en poste un plus grand nombre de femmes dans les domaines sous-représentés, en éliminant les obstacles auxquels elles doivent faire face comme la discrimination en milieu de travail, le manque de mesures d'assouplissement des modalités de travail et le harcèlement sexuel, entre autres^v.

2. Mettre au point un réseau national de services de garde des jeunes enfants qui soit accessible et abordable.

Parmi les pays industrialisés, le Canada affiche l'un des taux d'accès aux services de garde des jeunes enfants les plus bas du monde et investit beaucoup moins dans ces services que ses alliés de l'OCDE^{vi}. Au sein de l'OCDE, les coûts des services de garde des jeunes enfants au Canada sont parmi les plus élevés, ce qui rend particulièrement difficile aux personnes monoparentales la recherche de services de garde abordables^{vii}.

Au Québec, le programme de la Prestation universelle pour la garde d'enfants s'est avéré un stimulant économique à l'intégration des mères au marché du travail, en particulier les mères monoparentales, qui accroissent ainsi leurs revenus et le PIB du Canada.

Vingt ans après l'introduction du programme de garderies du Québec, 70 000 mères de plus sont entrées sur le marché du travail, ce qui a ajouté 5,1 milliards de dollars au revenu provincial brut du Québec. Durant la même période, le nombre de mères monoparentales recevant de l'aide sociale a diminué, passant de 99 000 à 45 000. De plus, leur revenu médian après impôt s'est accru de 81 pour cent^{viii}.

Nous pressons le gouvernement de financer de façon appropriée un réseau national, abordable et de qualité de services de garde des jeunes enfants en collaboration avec les provinces et les territoires.

3. Mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur l'équité salariale de 2004.

Malgré l'augmentation du nombre de femmes qui atteignent un niveau d'études supérieur, l'écart salarial demeure dans le cas des femmes titulaires d'un diplôme d'études aussi bien universitaires ou collégiales que secondaires. Peu importe le niveau d'études qu'elles atteignent, les femmes qui travaillent à temps plein et à longueur d'année continuent de gagner en moyenne 28,7 pour cent de moins que les hommes^{ix}.

Nous pressons le gouvernement de mettre en œuvre les recommandations faites au sujet de l'équité salariale par le Groupe de travail sur l'équité salariale de 2004 et de prendre des mesures efficaces pour rectifier l'écart salarial.

Pauvreté

En 2011, 8,8 pour cent de la population vivait sous le seuil de faible revenu après impôt (SFR-RAI)^x. Les taux de pauvreté sont beaucoup plus élevés dans le cas des femmes seules, soit 36 pour cent, et des mères monoparentales, soit 23 pour cent^{xi}. L'incidence de la pauvreté a augmenté dans les deux groupes de femmes depuis 2009^{xii}. Les femmes autochtones, les femmes racialisées et celles qui ont un handicap sont touchées de façon disproportionnée, leurs taux de pauvreté atteignant respectivement 36 %, 28 % et 26 %^{xiii}. Par exemple, les femmes de couleur et les femmes autochtones forment le groupe à la croissance la plus rapide au pays parmi ceux qui ont recours aux refuges^{xiv}. Les femmes sont également plus susceptibles que les hommes de connaître une pauvreté persistante (c.-à-d. de quatre à six ans ou plus)^{xv}.

Quelque 3,1 millions de ménages consacrent plus de 30 pour cent de leur revenu au logement, ce qui les rend à risque de perdre leur maison^{xvi}. De plus, de 150 000 à 300 000 personnes sont manifestement sans domicile au Canada et de 450 000 à 900 000 autres personnes sont des sans-abris « cachés », comme les personnes qui demeurent chez des amis ou des connaissances^{xvii}.

Nous pressons le gouvernement de travailler avec les provinces, les territoires et les municipalités à mettre au point et en œuvre une stratégie nationale de réduction de la pauvreté et une stratégie nationale d'habitation, à l'aide de l'analyse comparative entre les sexes.

Le risque de connaître l'insécurité du logement et l'itinérance est plus élevé chez les femmes, y compris les agressions sexuelles et d'autres formes de violence sexiste; de nombreuses femmes demeurent dans des situations de violence et de danger pour éviter de devenir des sans-abris. Les logements inappropriés rendent les femmes à risque de contracter des maladies chroniques, infectieuses et sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida. Comparativement aux hommes qui vivent dans les mêmes conditions de logement, les femmes sont trois fois plus susceptibles de se suicider et six fois plus à risque que les femmes qui vivent dans des logements appropriés^{xviii}.

Nous préconisons la mise en œuvre d'un régime de revenu de base au Canada.

La violence faite aux femmes et aux filles

En moyenne, tous les six jours au Canada, une femme se fait tuer par son partenaire de vie^{xxix}. Les femmes et les filles autochtones ainsi que les femmes handicapées et les jeunes femmes âgées entre 16 et 24 ans font l'objet d'une violence sexiste disproportionnée. Non seulement la violence met en péril la sécurité et le bien-être des femmes et des filles, mais elle a une grande incidence économique sur le Canada et les survivants. Statistique Canada et d'autres organismes ont évalué le coût de la violence conjugale et de la violence sexuelle à 7,4 milliards de dollars^{xx} et à 1,9 milliard de dollars^{xxi}, respectivement, ce qui tient compte des coûts relatifs aux services sociaux, aux soins de santé, au système de justice et aux pertes de productivité.

Aux échelons provinciaux et territoriaux, un certain nombre de plans d'action liés à des formes précises de violence sexiste existe, y compris les plans d'action en violence familiale et sexuelle de l'Ontario et l'initiative de Terre-Neuve-et-Labrador : « Taking Action against Violence » (prendre des mesures contre la violence).

Cependant, un rapport produit récemment par le Réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes (RCMHF) démontre que le Canada pourrait faire beaucoup plus pour prévenir et contrer toute forme de violence sexuelle contre les femmes et les filles, constatant que partout au Canada, nombre des politiques, lois, règlements, stratégies et programmes actuels manquent de coordination efficace, se nuisent les uns les autres ou ont des conséquences néfastes non voulues^{xxii}. La FCFDU appuie la mise en œuvre du projet de *Plan d'action national du Canada sur la violence faite aux femmes et aux filles* du RCMHF.

Nous pressons le gouvernement du Canada de fournir des fonds suffisants pour mettre au point et en œuvre un plan d'action exhaustif, national et multisectoriel sur la violence faite aux femmes et aux filles.

Changements climatiques

Les changements climatiques **ont des effets disproportionnés**. Les gens pauvres, surtout les femmes, sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques et sont les moins en mesure d'en amenuiser les effets et de s'y adapter^{xxiii}. Les femmes jouent un rôle central dans la production et l'apport de nourriture, les soins familiaux, la collecte d'eau et de combustible et le bien-être général de la collectivité. La faim, la migration de la population, l'intensification du travail, les guerres pour acquérir de l'eau ou des terres fertiles et la nécessité de se déplacer plus loin pour recueillir l'eau ou le combustible ne sont que quelques-uns des effets des changements climatiques qui augmentent les risques pour les femmes de subir des préjudices^{xxiv}. L'inclusion et la participation des Canadiennes à de nombreux niveaux sont cruciales aux efforts d'atténuation et d'adaptation qui visent les changements climatiques.

En juin 2015, lors de notre assemblée générale annuelle à Québec, les déléguées de tous les groupes du Canada ont voté pour une résolution concernant les taxes sur le carbone. Les taxes sur le carbone sont des outils efficaces et importants pour lutter contre les changements climatiques.

Nous pressons le gouvernement d'étudier les effets des changements climatiques sur les citoyens vulnérables, y compris les femmes et des enfants, les gens à faible revenu et les peuples autochtones, au moyen de recherches et d'analyses comparatives entre les sexes; de veiller à ce que les femmes soient des participantes actives à la table décisionnelle sur les questions de changement climatique; d'encourager fortement les provinces à instituer une taxe sur le carbone.

Résumé

En résumé, nous vous pressons d'inclure dans le budget de 2016 des fonds suffisants pour soutenir :

- Des programmes particuliers en vue de recruter, former et maintenir en poste des femmes dans les domaines de la science, de la technologie et des métiers;
- Un réseau national, abordable et de qualité de services de garde pour les jeunes enfants;
- La mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur l'équité salariale de 2004;
- L'établissement d'un régime de revenu de base;
- Une étude pour déterminer les effets des changements climatiques sur les citoyens vulnérables au moyen de l'analyse comparative entre les sexes, et l'attribution aux femmes d'une participation active aux tables décisionnelles sur les questions de changement climatique;
- La mise en œuvre du *Projet de Plan d'action national du Canada sur la violence faite aux femmes et aux filles* du Réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes.

ⁱ Bibbee, A. (2008). « Tax Reform for Efficiency and Fairness in Canada : Economic Department Working Paper No. 631 ». Paris. Organisation de coopération et de développement économiques.

ⁱⁱ Daly, K. (2007). « Gender inequality, growth and global ageing ». Goldman Sachs Global Economics Paper.

ⁱⁱⁱ S. Verma, « Student debt : Time for a reality check », *Globe and Mail* en ligne, juin 2011, <http://www.theglobeandmail.com/globe-investor/personal-finance/home-cents/student-debt-time-for-a-reality-check/article2079858/>.

^{iv} Statistique Canada (2014). « Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI). Nombre de diplômés des programmes destinés aux apprentis enregistrés, selon les principaux groupes de métiers et le sexe, Canada. » <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-582-x/2014001/tbl/tbld2.2-fra.htm>

^v McLean, D (2003). « Workplaces that Work : Creating A Workplace Culture that Attracts, Retains and Promotes Women. » <http://www.socialservices.gov.sk.ca/workplaces-that-work.pdf>.

^{vi} D'Aliesio, Renata (24 mai 2011). « Canadians Can't Complain : Indice "Vivre mieux », *Globe and Mail*, <http://www.theglobeandmail.com/news/national/canadians-cant-complain-better-life-index/article580753/>.

^{vii} D'Aliesio, Renata, (24 mai 2011). « Canadians Can't Complain : Better Life Index », *Globe and Mail*, <http://www.theglobeandmail.com/news/national/canadians-cant-complain-better-life-index/article580753/>.

^{viii} Fortin et al, (2012). « L'Impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminine, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux », Université de Sherbrooke.

^{ix} Condition féminine Canada. (2012).

^x Statistique Canada (2011). « Personnes ayant un faible revenu après impôt (En pourcentage, — 2007 à 2011) », <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/famil19a-fra.htm>.

^{xi} Statistique Canada (2011).

^{xii} Statistique Canada, Tableau 202-0804 – « Personnes à faible revenu, par type de famille économique. »

^{xiii} *Ibid.*

^{xiv} Raphael, Dennis (2009). « Social Determinants of Health ». *Canadian Scholars Press*. Toronto, Ontario. p. 236.

^{xv} Chambre des communes, Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. Septième rapport, « Plan fédéral de réduction de la

pauvreté : travailler en partenariat afin de réduire la pauvreté au Canada », chapitre 1 : « La pauvreté au Canada », <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=4770921&File=24&Language=F>.

^{xvi} Wellesley Institute (2012), « Your Housing », <http://www.wellesleyinstitute.com/wp-content/uploads/2012/09/housing-Wellesley.pdf>.

^{xvii} Shapcott, Michael, (2010). « Precarious Housing in Canada », *Wellesley Institute*, <http://www.wellesleyinstitute.com/publications/new-report-precarious-housing-in-canada-2010/>.

^{xviii} St. Michael's Hospital (novembre 2010). « Housing Vulnerability and Health : Canada's Hidden Emergency, A Report on the Reach3 Health and Housing in Transition Study », <http://www.stmichaelshospital.com/pdf/crich/housing-vulnerability-and-health.pdf>.

^{xix} Beattie, Sara et Cotter, Adam, (2009). « L'homicide au Canada », article, volume 30, numéro 3, Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010003/article/11352-fra.pdf>, p. 14.

^{xx} Zang, Tingh et ass. (2012). « Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada ». Ottawa : Justice Canada.

^{xxi} McInturff, K. (2013). « The Gap in the Gender Gap : Violence against Women in Canada ». Centre canadien de politiques alternatives. http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2013/07/Gap_in_Gender_Gap_VAW.pdf

^{xxii} Réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes. (2013). « The Case For a national action plan on violence against women »

https://endvaw.ca/sites/default/files/the_case_for_a_national_action_plan_on_vaw.pdf

^{xxiii} Le Conseil canadien pour la coopération internationale (2008). « Le défi mondial d'éliminer la pauvreté et l'injustice : Le défi mondial d'éliminer la pauvreté et l'injustice.

http://www.ccic.ca/files/fr/about/001_agenda_sommary_10pts.pdf.

^{xxiv} Oxfam Canada (n.d.) <http://www.oxfam.ca/what-we-do/campaigns/stop-harming-start-helping-femmes-rights-and-climate-change>.